



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 2 août 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Madame la conseillère Anne Scott
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présents : Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière

Est absent : Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR SERGE DROUIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DÉCÉDÉ LE 19 JUILLET DERNIER

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait du point 22 du sujet suivant :

22. Embauche col blanc – *secrétaire temps partiel régulier*, Service des loisirs

1. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010
2. Proclamation – *Les journées de la culture*
3. Renouvellement – adhésion 2010-2011 – Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
4. Embauche – directeur général par intérim

5. Autorisation signature entente – Développement Iberville – entreposage d’argile
6. Octroi de contrat – acquisition – serveur Web
7. Approbation – comptes à payer – juillet 2010
8. Approbation – dépenses incompressibles – juillet 2010
9. Mandat ingénieur forestier – gestion du contrat de plantation d’arbres – automne 2010
10. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux – prolongement de la rue de Douvaine et traverse du fossé de Candiac
11. Octroi de contrat – travaux de prolongement de l’avenue Liberté, phase 3 – appel d’offres 1034-ST
12. Octroi de contrat – travaux de déneigement des secteurs « D » et « T » – appel d’offres 1033-TP
13. Octroi de contrat – fourniture et installation d’un système de ventilation / climatisation – appel d’offres 1035-TP
14. Approbation – plan d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 13 juillet 2010
15. Approbation – plan d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 28 juillet 2010
16. Autorisation – dérogation mineure – 19, avenue Janvier
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
17. Autorisation de paiement – réaménagement des terrains de soccer – parc Champlain
18. Autorisation de dépenses – acquisition caméras de surveillance (parcs)
19. Embauche étudiants – *animateurs camp de jour*, Service des loisirs – programme d’échange étudiant 2010
20. Embauche étudiants – *parcs* – Service des loisirs
21. Embauche col blanc régulier – *régisseur*, Sports, Service des loisirs
22. Embauche col blanc – *secrétaire temps partiel régulier*, Service des loisirs – RETIRÉ
23. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 7 juin 2010 – règlement 1249
24. Emprunt temporaire – règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4
25. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 7 juin 2010 – règlement 1250
26. Emprunt temporaire – règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec
27. Avis de motion – règlement 1248 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de l’avenue d’Anjou et la réfection de chaussée de place Jason

28. Adoption du second projet – règlement 1251 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer l'article 9.1.4.3 relatif à la réfection ou reconstruction d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet de règlement
29. Adoption – règlement 1161 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour le prolongement de l'avenue Liberté, phase III
30. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
31. Levée de la séance

**10-08-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 JUILLET 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010.

10-08-02 PROCLAMATION – LES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Candiac et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame les journées du 24 au 26 septembre 2010, *Journées de la culture*, ainsi que le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville de Candiac porte à la culture.

10-08-03 RENOUELEMENT – ADHÉSION 2010-2011 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement 2010-2011 à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud au coût de 338,63 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame la conseillère Thérèse Gatien soit désignée à titre de déléguée principale;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

10-08-04 EMBAUCHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un directeur général par intérim pour une période approximative de trois mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche monsieur David C. Johnstone à titre de directeur général par intérim à compter du 3 août 2010 selon les termes du protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**10-08-05 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE – DÉVELOPPEMENT
IBERVILLE – ENTREPOSAGE D'ARGILE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire entreposer temporairement de l'argile sur un immeuble propriété de Développement Iberville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes de l'entente à intervenir avec Développement Iberville relativement à l'entreposage d'argile sur le lot 3 738 934;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

10-08-06 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION – SERVEUR WEB

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition d'un Serveur Web (www.ville.candiac.qc.ca) (projet 2010-607);

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Jean Bissonnette, technicien en informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Technologies-Métaphore inc. », 9900, Côte-de-Liesse, Lachine (Québec) H8T 1A1, le contrat pour l'acquisition du serveur Internet HP, incluant les frais de déplacement des données et des progiciels du site Web de la Ville pour une somme de 10 045,88 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 10 100 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-07-771, logiciel et matériel.

10-08-07 APPROBATION – COMPTES À PAYER – JUILLET 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de juillet 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de juillet 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 372 425,30 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 872 984,92 \$, le tout pour un total de 1 245 410,22 \$.

10-08-08 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JUILLET 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de juillet 2010 représentant une somme de 1 117 188,28 \$.

10-08-09 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – GESTION DU CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES – AUTOMNE 2010

CONSIDÉRANT QUE selon la politique en vigueur la Ville procède à la plantation d'un arbre à chaque nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de mise à niveau du programme annuel de plantation d'arbres (projet 2010-628);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en génie forestier pour effectuer la planification, la préparation de l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation de plus de 400 arbres au cours de l'année 2010;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau ingénieurs forestiers experts-conseils » en date du 30 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la planification, la préparation du devis, l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation d'arbres, pour un montant de 21 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 30 janvier 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre du poste budgétaire 22-906-28-718.

**10-08-10 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX
– PROLONGEMENT DE LA RUE DE DOUVAIN ET TRAVERSE DU
FOSSÉ DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé pour l'année 2010 le projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le contrat pour le prolongement de la rue de Douvaine et la traverse du fossé de Candiac à la compagnie « Construction Benvas inc. » à la séance du 21 juin 2010 et qu'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 19 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. », pour effectuer la surveillance des travaux d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue de Douvaine ainsi que la traverse du fossé de Candiac, pour un montant de 21 476,95 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 19 juillet 2010;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-08-11 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LIBERTÉ, PHASE 3 – APPEL D'OFFRES 1034-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé pour l'année 2010 le projet pour le prolongement de l'avenue Liberté (projet 2007-505);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » édition du 24 juin 2010 et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 juillet 2010, à 15 h, quatre entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Excavation M. Toulouse inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le prolongement de l'avenue Liberté, phase 3, pour un montant total de 1 197 603,75 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1034-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1161, au poste budgétaire 22-011-61-729, autres infrastructures, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-08-12 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES SECTEURS « D » ET « T » – APPEL D'OFFRES 1033-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour effectuer les travaux de déneigement des secteurs « D » et « T » pour la saison hivernale 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 5 juillet 2010, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Les constructions Bricon ltée », 3500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6T1, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de déneigement des secteurs « D » et « T », pour un montant total de 52 910,16 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1033-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du budget courant au poste budgétaire 02-330-00-513.

10-08-13 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION / CLIMATISATION – APPEL D'OFFRES 1035-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la ventilation et la climatisation des édifices municipaux (projet 2010-639);

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 13 juillet 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-François Bernier, chef de section, Bâtiments et Parcs, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les industries Perform-air inc. », 180, rue Lavoie, Delson (Québec) J5B 1X4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation et climatisation, à la caserne de pompiers, pour la somme de 25 396,87 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1035-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 26 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-39-731.

10-08-14 APPROBATION – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 13 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification, d'affichage et d'aménagement paysager déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 13 juillet 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-07-05	H06-629	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 29, rue de Sofia sur le lot 3 574 413

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modifications projetées
CCU-2010-07-01	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 118, chemin Haendel sur le lot 2 093 582

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et enseignes projetées
CCU-2010-07-04	C03-312	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne attachée (Nettoyeur Daoust / Forget) pour un bâtiment de type commercial sis au 9, boulevard Montcalm Nord sur le lot 2 094 087

PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et aménagement projeté
CCU-2010-07-07	H06-627 et H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager des portes d'entrée du projet domiciliaire les « Les Cours Candiac » sis sur les lots 3 672 175 et 3 675 367 (boulevard Jean-Leman / rue de Syracuse)

10-08-15 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 28 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 28 juillet 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-07-08	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 155, avenue des Flandres sur le lot 4 145 563
CCU-2010-07-09	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Savoie sur le lot 4 028 561

10-08-16 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 19, AVENUE JANVIER

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 19, avenue Janvier;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Louise Leclaire et monsieur Normand Leduc, reçue le 5 juillet 2010, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 19, avenue Janvier;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-07-02 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale droite de 1,37 mètre au lieu de 2 mètres, soit un empiètement de 0,63 mètre, ainsi qu'une sommation des marges de 2,73 mètres au lieu de 3,20 mètres de façon à permettre une transaction immobilière pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 19, avenue Janvier sur le lot 2 092 849 dans la zone H02-223.

10-08-17 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER – PARC CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2009, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement et d'amélioration des terrains de soccer existants situés au parc Champlain (projet 2009-589);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs a été autorisé, par la résolution 09-09-24, à effectuer les achats requis pour procéder à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le paiement d'une somme de 11 565,17 \$ à différents fournisseurs dans le cadre du projet d'aménagement et d'amélioration des terrains de soccer du parc Champlain;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et imputés au poste budgétaire 22-905-89-718.

10-08-18 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION CAMÉRAS DE SURVEILLANCE (PARCS)

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition de caméras de surveillance avait été approuvé lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations en 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas pu être réalisé en 2009;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs recommande de procéder à l'acquisition des caméras;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à procéder à l'acquisition des caméras de surveillance, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 65 000 \$. Monsieur Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 relatif à l'administration des finances et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et imputés au poste budgétaire 22-905-88-777.

10-08-19 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – ANIMATEURS CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS – PROGRAMME D'ÉCHANGE ÉTUDIANT 2010

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a adhéré à un programme d'échange visant à intégrer, à nos effectifs, des étudiants provenant des autres provinces canadiennes, dans le but de perfectionner leur langue seconde;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de mesdames Lacey Banman et Lucy Karp, aux postes d'animateur, camp de jour et animateur, service de garde, pour la période du 5 juillet au 13 août 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE ces étudiantes soient rémunérées selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés étudiants adoptée par la résolution 10-05-34;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

10-08-20 EMBAUCHE ÉTUDIANTS, PARCS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, pour la période de juillet à novembre 2010 :

Nom	Titre
Christophe Laplante	préposé aux parcs
Guillaume Jenkins	préposé aux parcs

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 10-05-34;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-51-117.

10-08-21 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – RÉGISSEUR, SPORTS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la lettre d'entente 2010-03 créant le poste de *régisseur, Sports*, Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a posé sa candidature et que le poste a fait l'objet d'un affichage externe;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Éric Sirois, au poste de *régisseur, Sports*, classe « F », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service des loisirs, à compter du 16 août 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE monsieur Sirois, obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Sirois soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**10-08-22 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES
D'ENREGISTREMENT TENUES LE 7 JUIN 2010 – RÈGLEMENT 1249**

Suite à la tenue du registre, le 7 juin 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4.

**10-08-23 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1249 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 91 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE
CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS
PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « ÎLE DE FRANCE », PHASE 4**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière soit autorisée à contracter un emprunt temporaire de 91 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la trésorière ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

10-08-24 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 7 JUIN 2010 – RÈGLEMENT 1250

Suite à la tenue du registre, le 7 juin 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec.

10-08-25 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1250 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 240 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS LOUIS XV », RUES DE DIEPPE ET DE DRUBEC

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 5 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière soit autorisée à contracter un emprunt temporaire de 240 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la trésorière ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

10-08-26 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1248 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU ET LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE PLACE JASON

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1248 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue d'Anjou et la réfection de chaussée de place Jason;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-08-27 ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 1251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 9.1.4.3 RELATIF À LA RÉFECTION OU RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT UN USAGE DÉROGATOIRE

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1251;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer l'article 9.1.4.3 relatif à la réfection ou reconstruction d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire, a été adopté à la séance du 5 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 2 août 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1251 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer l'article 9.1.4.3 relatif à la réfection ou reconstruction d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-08-28 ADOPTION – RÈGLEMENT 1161 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LIBERTÉ, PHASE III

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1161 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour le prolongement de l'avenue Liberté, phase III, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 30 août 2010;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Quatre personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-08-29 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 25.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière